



Mon ex refuse de quitter le domicile

Par **NATHALIE87**, le **29/05/2008 à 16:08**

suite à une séparation avec mon concubin faite par lui il refuse de quitter l'appartement qui est par contre à nos deux noms un recours est-il possible ?
de plus nous avons une fille ensemble qu'il a reconnue qui porte son nom est-ce pour laquelle nous avons une autorité parentale conjointe il me menace en disant qu'il va utiliser la loi française pour en avoir la garde quels moyens j'ai pour me défendre

Par **Visiteur**, le **29/05/2008 à 17:55**

Bonsoir,
Surtout du calme !

Vous parlez d'autorité parentale conjointe, de domicile appartenant aux deux..
jusqu'à là, rien qui ne puisse lui interdire de rester dans l'appartement.

Avez-vous vu un juge afin de déterminer les droits et devoirs de chacun vis-à-vis de l'enfant ?

Bien cordialement
Marc

Par **NATHALIE87**, le **30/05/2008 à 09:14**

Bonjour

merci de m avoir repondu

la situation dans l appartement est invivable il reste a l appartement juste pour me pourrir la vie ce son ses mots
ce matin il ma encore dit qu il reste pour me menne la vie dur pour que je pete un plomp pour pouvoir le retourne contre moi

lorsqu il a mi fin a la relation debut mai il a dit qu il me laisser notre fille et qu il allai quitte l appart et subitement il change d avis alors je ne sais comment reagir il avait ete convenu depuis longtemps que si il y avait separation le domicile principal de kalya etait le mien et qu il pourrai venir la voir autant qu il veu et la prendre en week end je n est pas change d avis a ce sujet il s agit de son pere mais il faut qu il parte la tension qui regne et nefaste pour notre fille

est si moi je prend les devant de partir se serai peut etre mauvais pour la suite ?

nous n avons pas vu de juge mais a mon avis il ne voudra pas le faire ou si il le fait il risque de le retourner contre moi pour dire que c est moi qui est fait les demarches je ne veu pas qu il puisse retourne les choses est risquer de perdre kalya
legalement peut il me l enlever ?

je pense qu il fera les demarches juridique quand il aura trouve son appart de facon a pouvoir mettre tout de son cote en attendant je suis bloque

Par **Visiteur**, le **30/05/2008** à **19:23**

Prenez les devant, voyez un avocat pour une démarche auprès du Juge afin de statuer sur l'autorité parentale et la résidence séparée.

Courage

Bien cordialement

Par **NATHALIE87**, le **30/05/2008** à **21:23**

bonsoir

merci beaucoup pour les infos je vais suivre le conseil est prendre les devants

bonne soirée

nathalie